

En France, à l'automne 2014, les pharmaciens d'officine se sont mobilisés contre la fin de leur monopole sur la vente des médicaments, et contre l'ouverture du capital des officines aux non-pharmaciens, projets du gouvernement semble-t-il abandonnés depuis.

Les pharmaciens d'officine ne sont pas pour autant définitivement à l'abri de profondes remises en cause de leurs conditions d'exercice.

Il faut reconnaître que la vente de médicaments sans conseil dans certaines offi-

fier l'absence de contre-indication, éviter les interactions dangereuses et les surdoses. Pour informer sur la conduite à tenir devant des effets indésirables. Pour accompagner au long cours les patients atteints de maladie chronique, etc.

En pratique, pour la société, utiliser au mieux les compétences des pharmaciens nécessite que plusieurs conditions soient réunies, notamment : une formation initiale et continue solide en pharmacie clinique, centrée sur l'intérêt premier des patients ; une rémunération adaptée, assurant la

É D I T O R I A L

Pharmaciens-soignants

cines conforte sans doute les projets récurrents de fin du monopole des pharmaciens.

Ne voir que cet aspect de la profession, c'est négliger l'apport de très nombreux pharmaciens en tant que professionnels de santé de premier recours. Les pharmaciens d'officine dignes de ce nom sont des professionnels de santé accessibles sans rendez-vous sur de larges plages horaires, jusque dans de petites communes. Ce rôle, de service aux patients, et plus généralement à la population, est à valoriser. Pour conseiller ou orienter face à un problème de santé. Pour aider à utiliser au mieux les médicaments dispensés et à se prémunir de risques d'erreur. Pour expliquer les effets des médicaments, leur utilité et leurs risques. Pour expliquer comment prendre les médicaments, les arrêter, s'en passer. Pour véri-

pérennité d'un réseau officinal de proximité et centrée sur les actes pharmaceutiques. Aujourd'hui la rémunération basée principalement sur le prix des médicaments est inadmissible. Les évolutions en cours, avec la mise en place d'honoraires de dispensation, vont dans le sens d'une reconnaissance de ces actes de soins, mais elles sont beaucoup trop timides pour renverser la situation.

Il s'agit de défendre non pas un monopole, mais bien une compétence au service des patients et en coopération avec les autres soignants. La défense de la place des pharmaciens d'officine dans les soins nécessite avant tout une réflexion approfondie et des propositions sur leur compétence propre, leur formation et un mode de rémunération qui incite à prendre pleinement ce rôle de soignant.

Prescrire